

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1971 B 05429

Numéro SIREN : 712 054 295

Nom ou dénomination : COMPAGNIE EUROPEENNE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2020 sous le numéro de dépôt 66133

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 07-09-2020

N° DE DEPOT : 066133

N° GESTION : 1971B05429

N° SIREN : 712054295

DENOMINATION : COMPAGNIE EUROPEENNE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT

ADRESSE : 112 AV KLEBER 75116 PARIS

MILLESIME : 2019

1 BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : C.EECA

Adresse de l'entreprise : 7 Bd du Mal Galliéni

77400 LAGNY SUR MARNE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 7 1 2 0 5 4 2 9 5 0 0 0 3 5

Néant Exercice N^e clos le, 31122019

N-1 31122018

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Nel 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AA			
	Prix de développement*	AB	AC		
	Concessions, brevets et droits similaires	CX	CC		
	Fonds commercial (1)	AF	2 423	AC	2 423
	Autres immobilisations incorporelles	AH	AI		
	Avances et acomptes sur immobilisa-tions incorporelles	AJ	AK	668 588	668 588
	Terrains	AL	AM		
	Constructions	AN	AC		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AP	AC		
	Autres immobilisations corporelles	AR	AS		
IMMobilisations corporelles (2)	Immobilisations en cours	AT	160 075	AU	84 657
	Avances et acomptes	AV	AW		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AX	AY		
	Autres participations	CS	CT	« COPIE CERTIFIÉE CONFORME »	
	Créances rattachées à des participations	CU	CV		
	Autres titres immobilisés	BB	BC		
	Prêts	BD	BE		
	Autres immobilisations financières *	BF	BG		
	TOTAL (II)	BH	27 978	BI	27 978
		BJ	859 064	BK	87 079
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM		
	Matières premières, approvisionnements	BN	BO		
	En cours de production de biens	BP	BQ		
	En cours de production de services	BR	BS		
	Produits intermédiaires et finis	BT	BU		
	Marchandises	BV	BW		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	BY	16 198	349 359
	Clients et comptes rattachés (3) *	BZ	CA		438 357
	Autres créances (3)	CB	CC		98 993
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE		113 004
CREANCES DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CF	CG		7 947
	Disponibilités	CH	CI		7 947
	TO TAL (III)	CJ	CK	16 198	647 715
					559 494
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		24 270
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CJ	CK	16 198	1 128 284
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			1 136 556
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	103 277	1 900 269
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des im-mobilisations financières nettes :	CP	27 978	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : * immobili-sations :		Stocks :			Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise C.EEC.A				Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 110 000	DA	110 000	110 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	11 000	11 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	890 734	852 065
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 949	38 670
	Subventions d'investissement	DJ		
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK		
		DL	1 047 683	1 011 734
	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées	DN		
		DO		
	Provisions pour risques	DP		
DETTES (4)	Provisions pour charges	DQ		
		DR		
	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	36 065	18 068
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	556 631	524 048
	Dettes fiscales et sociales	DY	148 368	158 008
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	5 152	4 397
	Produits constatés d'avance (4)	EB	106 369	207 511
		TO TAL (IV)	852 586	912 032
	Ecarts de conversion passif *	(V)		
		TO TAL GENERAL (I à V)	1 900 269	1 923 766
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF		
		EG	852 586	912 032
		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Néant

Désignation de l'entreprise : CEECA

		Exercice N			Exercice (N-1)				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB		FC				
	Production vendue	FD	FE		FF				
	biens*								
	services *	FG	FH		FI	2 175 882			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK		FL	2 175 882			
	Production stockée *				FM				
	Production immobilisée *				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	1 500			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	5 467			
	Autres produits (1) (11)				FO	1			
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 182 849	2 305 738			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS					
	Variation de stock (marchandises) *			FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	1 580 993	1 746 204			
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	21 060	22 848			
	Salaires et traitements *			FY	371 088	329 180			
	Charges sociales (10)			FZ	131 554	121 970			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	GA	25 173	24 737			
			- dotations aux provisions	GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		3 780			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD					
	Autres charges (12)			GE	5 002	14 241			
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 134 872	2 262 960			
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	47 978	42 778			
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GI					
	Produits financiers de participations (5)			GI					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	1 951	3 283			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM					
	Défauts positifs de change			GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO					
	Total des produits financiers (V)			GP	1 951	3 283			
	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ					
CHARGES FINANCIERES	Intérêts et charges assimilées (6)			GR					
	Défauts négatifs de change			GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT					
	Total des charges financières (VI)			GU					
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	1 951	3 283			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	49 929	46 062			

(RENOVIS : voir tableau n° 2053.) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

		Désignation de l'entreprise CEECA						Néant <input type="checkbox"/>
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	1	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	671 011	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Sur sol propre	[Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
	Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3	KS		KT		KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	95 644	KW		KX	
	Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	60 579	LC		LD	9 947
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
FINANCIERES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	156 224	LO		LP	9 947
	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	27 978	1U		1V	
	TOTAL IV		LQ	27 978	LR		LS	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	855 213	ØH		ØJ	9 947
	DIMINUTIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
	par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service qui résultent d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	1	CØ	DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW	671 011	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME		MF
		Inst. gales, agencets et aménagements divers	IS		MG	MH		MI
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK		ML
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM	MN	95 644	MO
		Matériel de transport	IV		MP	MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	64 431	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY			MZ	NA		NB
	Avances et acomptes	NC			ND	NE		NF
	TOTAL III	IY			NG	NH	160 075	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ			ØU	M7		ØW
	Autres participations	IØ			ØX	ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés	I1			2B	2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2			2E	2F	27 978	2G
	TOTAL IV	I3			NJ	NK	27 978	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4			ØK	ØL	859 064	ØM

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 900 269 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 184 800 euros et un total charges de 2 148 852 euros, dégageant ainsi un résultat de 35 949 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Autre renseignement

Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

ANNEXE - Élément 2

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019	
			Augmentations		Diminutions			
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Autres	671 011					671 011	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	671 011					671 011	
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels	95 644						
	Instal., agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier	60 579						
	Emballages récupérables et divers							
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	156 224		9 947		6 096	160 075	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence							
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés							
	Prêts et autres immobilisations financières	27 978						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	27 978					27 978	
	TOTAL	855 213		9 947		6 096	859 064	

ANNEXE - Élément 3

Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019		
			Dotations	Diminutions			
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	2 423			2 423		
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 423			2 423		
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	27 958 37 622	11 392 13 782	6 096	39 350 45 307		
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	65 579	25 173	6 096	84 657		
	TOTAL	68 002	25 173	6 096	87 079		
	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
		Dotations		Reprises		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
	Frais d'établissement et de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.						
	Instal. technique matériel outillage industriels						
	Instal. générales Agenc. aménag. divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique, mobilier						
	Emballages récupérables, divers						
	TOTAL IMMOB CORPORELLES						
	Frais d'acquisition de titres de participation						
	TOTAL						
	TOTAL GENERAL NON VENTILE						

ANNEXE - Élément 4

Provisions

	Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTÉES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTÉES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	incorporelles Sur immobilisations { corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres	21 665		5 467	16 198
	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	21 665		5 467	16 198
	TOTAL GENERAL	21 665		5 467	16 198

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			5 467	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	27 978	27 978	
	Clients douteux ou litigieux	19 431	19 431	
	Autres créances clients	346 126	346 126	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	96 272	96 272	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	2 721	2 721	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	24 270	24 270	
TOTAL DES CREANCES		516 798	516 798	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTE	Emprunts obligataires convertibles (1)			
	Autres emprunts obligataires (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)			
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			
	Fournisseurs et comptes rattachés	556 631	556 631	
	Personnel et comptes rattachés	36 764	36 764	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 633	35 633	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	71 754	71 754	
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 216	4 216	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés (2)	36 065	36 065	
	Autres dettes	5 152	5 152	
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance	106 369	106 369	
TOTAL DES DETTES		852 586	852 586	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		36 065		

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/12/2019	Observations
Achetés avec protection juridique		CLIENTELE HERMES 30 490
Eléments acquis du fonds de commerce	595 596	CLIENTELE JP LE MENTEC 50 000
Fonds commerciaux réévalués		CLIENTELE SA LE MENTEC 450 000
Fonds commerciaux reçus en apport	72 993	CLIENTELE GEMO 65 106
TOTAL	668 589	

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des Produits à recevoir		3 608
Autres créances		3 608
<i>Fournisseurs, avoirs à recevoir</i>	<i>1 585</i>	
<i>Produits à recevoir</i>	<i>867</i>	
<i>Intérêts courus à recevoir</i>	<i>1 156</i>	

ANNEXE - Élément 6.11

Charges à payer

	Etat exprimé en euros	31/12/2019
Total des Charges à payer		57 714
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19 900
<i>Fournisseurs fact non parvenue</i>	<i>19 900</i>	
Dettes fiscales et socisles		37 815
<i>Provision congés payés</i>	<i>24 611</i>	
<i>Org soc, charges prov CP</i>	<i>10 586</i>	
<i>Charges fiscales sur C.P.</i>	<i>167</i>	
<i>Etat, charges à payer</i>	<i>2 451</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			24 270
DIVERS		24 270	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			24 270

ANNEXE - Élément 6.14

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES	Etat exprimé en euros	31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice			400,00	275,0000	110 000,00
Emises pendant l'exercice				0,0000	
Remboursées pendant l'exercice				0,0000	
Du capital social fin d'exercice		400,00		275,0000	110 000,00

CEECA

Société par actions simplifiée au capital de 110 000 Euros
112 avenue Kléber 75116 PARIS
RCS 712 054 295 PARIS

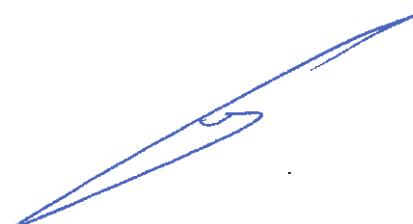
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

ART. L. 232-23 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

ORIGINES		
1. Report à nouveau antérieur 2. Résultat de l'exercice 3. Prélèvement sur les réserves		35 948,60 €
AFFECTATIONS		
4. Affectations aux réserves Réserve légale Autres réserves 5. Dividendes 6. Autres répartitions 7. Report à nouveau	35 948,60 €	

Bruno LE MENTEC



CEECA

Société par actions simplifiée au capital de 110 000 Euros
112 avenue Kléber 75116 PARIS
712 054 295 RCS PARIS

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020**

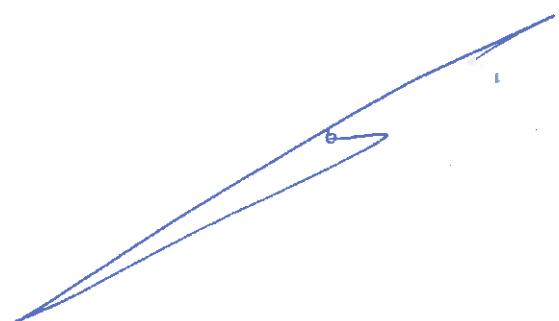
RESOLUTION D'AFFECTATION ADOPTEE

ART. L. 232-23 DU CODE DE COMMERCE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, considérant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 35 948,60 €, l'affecte en totalité au compte « Autres réserves ».

Bruno LE MENTEC



**COMPAGNIE EUROPEENNE D'EXPERTISE COMPTABLE
ET D'AUDIT
C.E.E.C.A.**

Société par Actions simplifiée au capital de 110 000 €

112, Avenue Kléber
75116 PARIS

RCS PARIS B 712 054 295

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Eric PIPET

**EXPERT-COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES
2 bis, rue du Parc – 77540 BERNAY-VILBERT
TEL : 01.49.76.18.50 - FAX : 01.49.76.18.69**

NIF FR 32 385 353 685 – SIRET 385 353 685 00022

**COMPAGNIE EUROPEENNE D'EXPERTISE COMPTABLE
ET D'AUDIT
C.E.E.C.A.**

Société par Actions simplifiée au capital de 110 000 €

112, Avenue Kléber
75116 PARIS

RCS PARIS B 712 054 295

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS COMPAGNIE EUROPEENNE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT C.E.E.C.A. relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Eric PIPET

**EXPERT-COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES
2 bis, rue du Parc – 77540 BERNAY-VILBERT
TEL : 01.49.76.18.50 - FAX : 01.49.76.18.69**

NIF FR 32 385 353 685 – SIRET 385 353 685 00022

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

Eric PIPET

EXPERT-COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES
2 bis, rue du Perç – 77540 BERNAY-VILBERT
TEL : 01.49.76.18.50 - FAX : 01.49.76.18.69

NIF FR 32 385 353 685 – SIRET 385 353 685 00022

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bernay-Vilbert, le 26 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes,
Eric PIPET

